

2019-0175
2019-03-12

DELETE®

Agent de contrôle des drageons dans le tabac
Contient des alcools gras C-10

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

GARANTIE:

Alcools gras 688g/L (présent en tant que n'décanol)

N° D'HOMOLOGATION **11498**,
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Fabriqué aux É-U

Contenu Net: 1000L

Fabriqué pour:
Cochran Corporate Holdings
dba Cochran Corporation
P. O. 381347
Germantown, USA.38138

AIDE MÉDICALE D'URGENCE 24 HEURES : APPELER PROPBARMA
au 1-901-301-0171
URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES (déversements, fuite, incendie, exposition ou
accident) : APPELER CHEMTREC au 1-901-301-0171
Informations pour les producteurs : 1-901-301-0171

DELETE® Agent de contrôle des drageons dans le tabac est un mélange soigneusement équilibré de matières actives et d'agents mouillants destinés à supprimer les drageons du tabac jaune (flue-cured) et du tabac à cigares. Le produit concentré, une fois dilué avec de l'eau, forme une émulsion crémeuse que l'on pulvérise sous forme de grosses gouttelettes. L'émulsion est efficace que lorsqu'elle vient directement en contact avec les drageons. Elle doit par conséquent être appliquée de façon à assurer un maximum de contact avec les drageons.

MODE D'EMPLOI

ATTENTION: Se renseigner sur les spécifications locales au ministère provincial de l' agriculture.

QUAND FAUT-IL APPLIQUER L' EMULSION?

L'émulsion **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac peut être appliquée avant ou après l'étêtage. On obtient généralement de meilleurs résultats en pulvérisant **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac sur le tabac avant l'étêtage, au milieu du stade de la floraison, puis on fera habituellement l'étêtage au cours de la semaine qui suit, en prenant soin d'enlever tous les drageons qu'on aurait manqués. Lorsqu'on étête les plants de tabac avant la pulvérisation, on doit en même temps enlever tous les drageons de plus de 2,5 cm et appliquer **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac durant les deux jours qui suivent. Comme le tabac réagit à l'étêtage par une croissance rapide, il faut être particulièrement attentif lorsqu'on applique **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac durant la période de temps comprise entre la 8e et la 36e heure suivant l'étêtage. **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac exige le contact avec les drageons. Il est donc nécessaire de redresser tous les plants pour que l'émulsion puisse couler uniformément le long de la tige et venir en contact avec chaque drageon.

L'émulsion **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac peut être applique à toute heure du jour. Pour obtenir de meilleurs résultats, on recommande de pulvériser après que la rosée se soit évaporée. Ne pas appliquer lorsque les feuilles commencent à se refermer le soir, ou encore lorsque la température descend au-dessous de 18-21 degrés C. Comme le dessous des feuilles peut être abimé au contact du **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac et aussi en raison de la difficulté à toucher chaque drageon, il ne faut pas pulvériser de nouveau lorsque le vent est suffisamment fort pour retourner les feuilles du sommet. Ne pas appliquer lorsqu'il pleut ou lorsque les plants sont mouillés. S'il pleut après une application de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac, il ne sera pas nécessaire de pulvériser si l'émulsion a été appliquée depuis plus d'une heure. Certaines conditions de pulvérisation peuvent affecter les résultats obtenus avec **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac.

Une chaleur et une humidité excessives pourraient abimer les feuilles. Éviter de pulvériser tout de suite après une irrigation ou une pluie alors que les plants sont plus tendres. En cas de doute, pulvériser sur un petit nombre (4 rangées), puis vérifier avant de continuer. Une demi-heure plus tard, tout problème pourra être détecté par un examen attentif des feuilles. Pendant les longues périodes de grande chaleur et d'humidité, ou encore dans des circonstances favorisant la propagation de maladies telles que la pourriture de la tige et la tige creuse, il faudra reporter l'application de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac jusqu'à ce que les circonstances soient plus favorables.

COMMENT FAUT-IL L'APPLIQUER?

L'émulsion diluée se préparé très facilement en versant une petite quantité d'eau et la quantité requise de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac dans le réservoir de pulvérisation, puis en y ajoutant le reste de l'eau. Il est très important de suivre les instructions de mélange, c'est-à-dire d'ajouter la majeure partie de l'eau au **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac plutôt que d'ajouter le **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac à la majeure partie de l'eau.

Il est tout aussi important d'agiter adéquatement. Même avec une circulation continue, il faudra mélanger complètement la solution avec une houe, un manche à râteau ou un bâton à tabac avant de pulvériser. Si l'on interrompt la pulvérisation, il faudra de nouveau agiter la solution avant de continuer la pulvérisation.

Lorsque la pulvérisation se fait avec un équipement motorisé, on doit utiliser trois buses à jet conique par rang (la disposition doit être la suivante: TG-5 au centre et les TG-3 de chaque côté de la TG-5). Le TG-5 doit être dirigée vers le sol, au-dessus du centre du rang et chaque TG-3, placées à environ 23 cm de chaque côté de la TG-5, doivent être dirigées vers le sommet ou légèrement au-dessus du sommet de la tige. L'émulsion de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac doit être pulvérisée en grosses gouttelettes à une hauteur de 30-35 cm au-dessus de la hauteur moyenne ou les plants de tabac ont été ou seront étêtés. On recommande que la pression dans la rampe d'arrosage soit de 100kPa et qu'elle ne dépasse pas 120kPa. En utilisant les buses de pulvérisation recommandées, avec une pression de 100kPa et une vitesse de déplacement de 5,5 km/h, environ 450L d'émulsion par hectare de tabac seront appliqués.

Pulvérisateur pour grandes cultures :

NE PAS pulvériser pendant des périodes de calme plat. Éviter toute application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus du sol ou de la culture.

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Zones Tampons :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par exemple lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (en mètres) nécessaires pour la protection des | |
|-------------------------------------|---------|--|---------------------|
| | | habitats aquatiques | habitats terrestres |
| Pulvérisateur pour grandes cultures | Tabac | 1 m | 1 m |

QUELLE QUANTITÉ FAUT-IL APPLIQUER?

Avant l'étêtage - DELETE Agent de contrôle des drageons dans le tabac doit être dilué à raison de 17L (Maritimes 14L) dans 450L d'eau. Cette quantité de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac est suffisante pour un hectare.

Après l'étêtage - DELETE Agent de contrôle des drageons dans le tabac doit être dilué à raison de 20L (Maritimes 17L) dans 450L d'eau. Cette quantité de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac est suffisante pour un hectare.

Les concentrations recommandées ci-haut pour une application avant ou après l'étêtage, élimineront de façon efficace les drageons dans la majeure partie des cas. Il faudra peut-être rectifier la concentration selon les circonstances entourant l'application, telles que la pression et le moment de la pulvérisation. Si nécessaire, contacter le distributeur de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac pour plus d'information.

FREQUENCE DES APPLICATIONS :

Une seule application de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac suffira généralement pour supprimer les drageons primaires et secondaires. Si la croissance des drageons secondaires semble vigoureuse, un second traitement peut être appliqué 5 à 7 jours après le premier. Des feuilles d'excellente qualité peuvent être obtenues après une application ou, si nécessaire, deux applications.

PRÉCAUTIONS :

1. Ne pas contaminer les approvisionnements en eau en nettoyant l'équipement ou en y jetant le résidu.
2. Les concentrations et les techniques d'application recommandées ci-dessus se sont révélées efficaces pour supprimer les drageons sans abîmer sensiblement les feuilles. Les concentrations, les taux d'application, les pressions, les moments et les vitesses d'application autres que celles qui sont recommandées dans cette étiquette peuvent entraîner des résultats non satisfaisants au niveau de la suppression des drageons et abîmer les feuilles délicates du sommet du plant.
3. Si on la laisse reposer trop longtemps, l'émulsion peut se séparer. Ne jamais oublier de bien la mélanger immédiatement avant de l'appliquer. Utiliser une émulsion fraîche de **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac tous les jours.
4. On recommande de ne pas mélanger **DELETE Agent de contrôle** des drageons dans le tabac à d'autres produits chimiques et de ne pas l'appliquer sur des plants de tabac récemment traités avec d'autres substances chimiques.
5. Avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation, s'assurer qu'il a été soigneusement rincé.

PRECAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact oculaire. . S'il y a eu contact avec les yeux, les rincer a grande eau. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes, des lunettes protectrices et des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de remplissage, d'épandage, de nettoyage et de réparation.

Ne pas entrer dans les endroits traités pendant **48 heures** à la suite du traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VETEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau a grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les alcools gras ne sont pas extrêmement toxiques, et ce n'est habituellement pas nécessaire de faire vomir la victime, ni de lui faire un lavage d'estomac.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non visées.

Respecter les zones tampons stipulées dans la section intitulée MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE:

Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais et d'aliments pour animaux ou pour humains. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale.
S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS A L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DELETE est une marques déposées Cochran Corporate Holdings. Inc.

©2018, Cochran Corporation